

République Française
MAIRIE DE VALMONDOIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2010

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage : 6 avril 2010

Nombre de membre en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents :

L'an deux mil dix, le 12 avril à 20h30 heures légalement convoqués le 6 avril, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Noëlle LENOIR, Maire, les membres du Conseil municipal.

Etaient présents : Mme Noëlle LENOIR, maire

M. Mohamed LACHGUER, Mmes Anne SAGLIER, Evelyne ENEL, M. Michel SALZARD, maire-adjoints, MM.Pascal GASQUET, Jean-Christophe BENEDICK (conseiller délégué), Michel VIELLE, Charles DOREMUS, Mmes Anne-Laure CORROYER, Aude DURAND-MONDRAGON, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie FLORIS pouvoir à Mme Aude DURAND-MONDRAGON

M. Laurent de GAULLE pouvoir à Mme Anne SAGLIER

M. Bernard GILLET (conseiller délégué) pouvoir donné à M. Mohamed LACHGUER

Secrétaire de séance : M. Pascal GASQUET

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sous la présidence de Anne SAGLIER, doyenne d'âge,
Considérant l'exposé des conditions d'exécution du budget de l'exercice 2009 :

	Mandats émis	Titres émis	Résultats
Fonctionnement	786 455.19	991 976.05	205 520.86
Investissement	194 323.02	216 519.68	22 196.66
Global	980 778.21	1 208 495.73	227 717.52

Résultat cumulé :

	Résultat antérieur de l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat Cumulé
Fonctionnement	246 028.93	205 520.86	451 549.79
Investissement	22 066.93	22 196.66	44 263.59
Global	268 095.86	227 718.52	495 813.38

RESTES A REALISER	162 915.52
BESOIN DE FINANCEMENT	162 915.52

Hors la présence de Madame Noëlle LENOIR, Maire de Valmondois,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif du budget communal 2009.

OBJET : COMPTE DE GESTION

Madame le maire informe l'Assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur en poste à l'Isle-Adam et que le Compte de Gestion de la commune établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
AUTORISE et DONNE POUVOIR à Madame le maire de signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2009.

Le Conseil municipal,
Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture 2009 de 205 520.86 €
Vu le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2009 de 22 196.66 €
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement au compte 1068 « réserves » pour la somme de : 162 915.22 €	
Excédent reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour la somme de : 288 634.27 €	

CONSTATE au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » la somme de : 44 263.59 €
AUTORISE et DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Vu les propositions de Madame le maire concernant l'établissement du Budget Primitif de la Commune de Valmondois,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A la majorité : (9 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions

VOTE et APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2010 de la commune de Valmondois qui s'équilibre :

- ◆ En dépenses et recettes de la section de fonctionnement
- ◆ à la somme de : 1 195 211.07 €
- ◆ En dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de : 1 830 660.33 €

AUTORISE et DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Madame le Maire expose que pour équilibrer le Budget Primitif 2010, il faut que le produit fiscal brut attendu s'élève à 526 768 € moins 15 194 € (total des allocations compensatrices) soit 511 574 €

Le produit fiscal assuré s'élevait à 511 574 €

Le coefficient de variation proportionnelle est de $\frac{511\,574}{501\,597} = 1.019888$

Le Conseil Municipal

L'exposé de son maire entendu,

A la majorité (13 voix pour - 1 voix contre)

FIXE ainsi qu'il suit les taux des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation 12.89
- Foncier bâti 16.82
- Foncier non bâti 53.80

RESERVE PARLEMENTAIRE

Madame le maire informe le Conseil municipal de l'attribution, au titre de la réserve parlementaire qui lui est allouée, d'une subvention exceptionnelle. Que cette subvention s'élève à 50 000 euros et contribuerait à la réalisation des travaux indispensables d'isolation du Foyer Honoré Daumier.

Tout en exprimant les chaleureux remerciements de la commune au sénateur Hugues Portelli, elle propose d'accepter la subvention suivant le plan de financement ci-après ;

Dépenses prévisionnelles HT	Recettes prévisionnelles HT
Réhabilitation façade Foyer H. Daumier et remplacement des ouvertures : 70 000€	Réserve Parlementaire : 50 000€ Subvention Région/Dép/Etat : 30 000€
Isolation et changement du système de chauffage : 40 000€	Part communale : 30 000€
TOTAL : 110 000€	TOTAL : 110 000€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement en vue de l'attribution de ladite subvention pour la réalisation du projet ci-dessus mentionné.

ACCEPTTE la subvention dont il s'agit au titre de la réserve parlementaire

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux

DIT qu'un crédit suffisant sera prévu au Budget de la commune.

DATION D'UN TERRAIN

Mme le Maire expose au Conseil municipal que les terrains sur lesquels doivent être aménagés la placette et le local de tri sélectif appartiennent à des propriétaires privés, dont M. Louis Hennard, ancien maire adjoint de Valmondois (1989-1995).

Contacts pris, M. Louis Hennard a bien voulu accepter de céder gracieusement lesdits terrains dans un but d'intérêt général et pour améliorer les abords cimetière.

Mme le maire remercie chaleureusement Monsieur Louis Hennard, généreux donataire, au nom du Conseil municipal et des habitants de Valmondois.

Elle propose au Conseil municipal d'accepter cette dation et de solliciter Maître Olivier Leroy notaire à Nesles la Vallée pour passer l'acte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

MANDATE le maire pour conduire à bien cette dation,

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette dation,

DIT qu'un crédit suffisant sera prévu au budget 2010

OBJET : Subventions de fonctionnement au CCAS et à la Caisse des Ecoles.- année 2010

Madame le maire propose d'octroyer pour l'exercice 2010 les subventions de fonctionnement suivantes à la Caisse des écoles et au CCAS :

Article 657361

« subvention de fonctionnement à la caisse des écoles » 1 800 €

Article 657362

« subvention de fonctionnement au CCAS » 3 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A la majorité (9 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions)

OCTROIE le montant des subventions ci-dessus énoncées à la Caisse des écoles et au CCAS ;

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame le maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subvention en € proposée au BP 2010
Aides ménagères	4 403
Anciens combattants	200
Coopérative scolaire	1 500
APEV	300
Asimpad	50.32
Association Villa Daumier	4 000
Club de l'âge d'or	800
Cohors Generosa	300
Fêtes et loisirs	12 500
Foyer rural	1 000
Gymnastique volontaire	453
Club de judo	600
Les 3 Coups	800
Milnoise	1 597.66
OTOS	956.08

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A la majorité (9 voix pour ; 1 voix contre ; 4 abstentions)

OCTROIE selon le tableau ci-dessus aux associations de la commune des subventions pour l'année 2010, concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2010.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE des ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Vu la lettre du Président du Conseil général en date du 6 avril 2010, relative au dispositif de soutien aux communes pour la mise à disposition, via un marché global départemental de prestations de diagnostic, d'un financement en vue d'un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public,

Madame le maire rappelle l'obligation pour les communes de mettre en place un dispositif d'accessibilité de tout nouvel établissement recevant du public ;

Elle indique que le diagnostic des insuffisances à cet égard et des travaux à réaliser est financé par le Conseil Général à hauteur de 80% sur un montant plafonné à 1 500 euros pour les communes de moins de 5000 habitants ;

Elle propose de répondre favorablement à la lettre susvisée du Président du Conseil Général en lui confirmant le souhait de Valmondois de faire partie du groupement de commandes organisé par le Département ;

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de la lettre du Président du Conseil Général,

DECIDE, à l'unanimité, de répondre favorablement à cette lettre pour un diagnostic à hauteur de 1 500 euros plafonné à 80%.

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au Budget 2010 pour les 20% restant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.